



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 avril 2015 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2015.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de février 2015;
  - 4.3 Avril – Mois de la jonquille;
  - 4.4 Congrès 2015 de l'ADMQ;
  - 4.5 Dépliant touristique – Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre;
  - 4.6 Protocole d'entente intermunicipale – Service de sécurité incendie – Municipalités de Val-des-Bois et Bowman;
  - 4.7 Protocole d'entente intermunicipale – Bibliothèque municipale – Municipalités de Val-des-Bois et Bowman;
  - 4.8 Protocole d'entente intermunicipale – Ressource jeunesse – Municipalités de Val-des-Bois et Bowman;
  - 4.9 Pour accepter le rapport financier 2014 présenté par l'auditeur externe.
5. Aménagement et urbanisme
6. Voirie
  - 6.1 Achat d'abat-poussière;
  - 6.2 Balayage des routes.
7. Loisirs et culture
8. Sécurité publique
  - 8.1 Embauche d'un pompier volontaire;
  - 8.2 Premiers répondants.
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Achat de bennes à déchets;
  - 9.2 Nomination d'un représentant pour Tricentris.
10. Varia
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

**15-04-49**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 AVRIL 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-50**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
3 MARS 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 3 mars 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-51**

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-03 DES COMPTES  
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-03 totalisant une somme de **107 132,34 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>27 547,14 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>10 310,55 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>44 600,12 \$</b>
- Salaires :	<b>24 674,53 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-52**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2015**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de février 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-53**

**AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

ET QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-54**

**CONGRÈS 2015 DE L'ADMQ**

ATTENDU le congrès 2015 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 juin 2015;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au congrès est de 488,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au congrès 2015 de l'ADMQ et décrète une dépense de 488,00 \$ plus taxes pour les frais d'inscription.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ses frais de repas, de déplacement et d'hébergement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-55**

**DÉPLIANT TOURISTIQUE – BALADE AU CŒUR DE LA PETITE-NATION ET DE LA LIÈVRE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire favoriser l'industrie touristique;

ATTENDU QUE plusieurs commerçants ont signifié leurs intérêts d'acheter un espace publicitaire dans ce dépliant;

ATTENDU QUE ce dépliant est produit en 10 000 exemplaires et distribué dans les différents centres touristiques et commerces de la région;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une publicité d'un quart de page est de 350,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 350,00 \$ plus taxes pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans le dépliant, Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre, édition 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-56**

**PROCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE- SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-BOIS ET BOWMAN**

ATTENDU QUE les municipalités de Bowman et Val-des-Bois désirent actualiser leur protocole d'entente relatif à la protection contre les incendies sur les territoires des deux (2) municipalités;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions et protocoles d'ententes antérieures conclues avec la municipalité de Bowman concernant la protection contre les incendies;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Daniel Rochon, et la directrice générale, Madame Anik Morin, à signer le protocole d'entente;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-57**

**PROCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE- SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-BOIS ET BOWMAN**

ATTENDU QUE les municipalités de Bowman et Val-des-Bois désirent actualiser leur protocole d'entente relatif au service de bibliothèque municipale pour les territoires des deux (2) municipalités;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions et tous protocoles d'ententes antérieures conclues avec la municipalité de Bowman concernant le service de bibliothèque;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Daniel Rochon, et la directrice générale, Madame Anik Morin, à signer le protocole d'entente;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

15-04-58

**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE- RESSOURCE JEUNESSE – MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-BOIS ET BOWMAN**

ATTENDU QUE les municipalités de Bowman et Val-des-Bois désirent actualiser leur protocole d'entente relatif aux services de la Ressource jeunesse pour les territoires des deux (2) municipalités;

ATTENDU QUE la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions et protocoles d'ententes antérieures conclues avec la municipalité de Bowman concernant la Ressource Jeunesse;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Daniel Rochon, et la directrice générale, Madame Anik Morin, à signer le protocole d'entente;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

15-04-59

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2014 PRÉSENTÉS PAR L'AUDITEUR EXTERNE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2014 présentés par monsieur Jonathan Paquet et madame Guylaine Labrie, auditeurs externes de la firme Marcil Lavallée.

Adoptée à l'unanimité.

15-04-60

**ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'épandre de l'abat-poussière sur les chemins municipaux non pavés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions de fournisseurs différents;

ATTENDU la soumission de la compagnie Somavrac pour l'achat de 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au tarif de 0,2939 \$ le litre plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage;

ATTENDU QUE cette quantité sera épandue en trois temps pendant la saison estivale soit en mai, juin et août ou tout autre moment jugé opportun par l'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE le coût de cet entretien a été prévu au budget annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, de la compagnie Somavrac, 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au tarif de 0,2939 \$ le litre plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-61**

**BALAYAGE DES ROUTES**

ATTENDU QUE ce conseil désire faire effectuer le balayage des routes pavées de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions de fournisseurs différents;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Lajeunesse, entrepreneur, exécuterait le travail au tarif horaire de 80,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût de cet entretien a été prévu au budget annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de monsieur Stéphane Lajeunesse, entrepreneur, au tarif horaire de 80,00 \$ plus taxes applicables afin d'effectuer le balayage des routes pavées de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-62**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de Monsieur Danick Gauthier à titre de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE Monsieur Danick Gauthier soit embauché à titre de pompier à temps partiel au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-63**

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE PREMIERS RÉPONDANTS DU CENTRE INTÉGRÉ DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSO)**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge primordial pour la sécurité et le bien-être des citoyens que des membres de la brigade du Service de Sécurité Incendies de Val-des-Bois / Bowman reçoivent la formation nécessaire à la mise en place du service de premiers répondants de niveau 3;

ATTENDU QUE la majorité des membres de la brigade possèdent déjà la formation de base (niveau 2) ;

ATTENDU QUE le conseil appuie l'adhésion au programme de premiers répondants du CISSO;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le Maire, Monsieur Daniel Rochon et la Directrice générale, Madame Anik Morin, à signer un protocole d'entente ainsi que tous documents pertinents avec le CISSSO pour la mise en place du service de premiers répondants de niveau 3;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au CISSSO.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-64**

**ACHAT DE BENNES À ORDURES ET À RECYCLAGES**

ATTENDU la soumission de la compagnie Services Sanitaires J.L.R. Cloutier Inc.;

ATTENDU QUE le prix d'une benne réusiné de 4 verges est de 650,00\$, 6 verges 1 250,00 \$ et 8 verges 1 650,00 \$;

ATTENDU QUE les bennes seront achetées à la demande des commerçants;

ATTENDU QUE le coût d'achat net sera le prix de vente des bennes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, sous promesse d'achat des commerçants, l'inspecteur en voirie à effectuer les achats tel que demandé par les commerçants.

Adoptée à l'unanimité.

**15-04-65**

**REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE TRICENTRIS**

ATTENDU QUE la municipalité est membre de Tricentris;

ATTENDU QUE l'on doit nommer une personne qui représentera la Municipalité et aura le droit de vote lors des assemblées de Tricentris, centre de tri;

ATTENDU QUE la Municipalité désire nommer un membre pour les années, 2015, 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne monsieur le conseiller Roland Montpetit à titre de représentant municipal, et s'il y a lieu, membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

ET QUE les frais de déplacements lui soit remboursé sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**15-04-66**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 08)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Daniel Rochon, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**